Déclaration préalable du SNES-FSU
Ouverture des FPMA du 13 juin au 18 juin

A rebours des incantations du Président de la République pour conjurer les impasses de sa politique d'austérité, fortement rejetée et contestée, le mouvement intra 2016 confirme que « ça ne va pas mieux ! », y compris dans le secteur dont celui-ci prétend avoir fait une priorité.

Le Second degré fragilisé par la crise de recrutement

Le mouvement 2016 ne donne toujours pas, en effet, les moyens de son bon fonctionnement au Second degré. La crise de recrutement intensifie ses ravages et ses effets s'étendent à de nouvelles disciplines : on passe en deux ans en mathématiques de 94 postes vacants à 191, en technologie de 50 à 64, en éco-gestion de 44 à 46, en sciences physiques de 7 à 33….
Quant aux nombres de TZR, il continue de s'éroder dans de nombreuses disciplines, amplifiant la crise du remplacement et le recours à la précarité…
La pénurie de personnels titulaires pénalise tout particulièrement les confins des académies et les zones les moins attractives, au premier chef le Val d'Oise, le département qui cumule les plus grands écarts de réussite scolaire et de richesse par rapport à la moyenne de l'académie. Ce département concentre ainsi 123 postes sur les 191 vacants en mathématiques, 23 sur les 33 en sciences physiques… Son potentiel de remplacement est complètement sinistré dans plusieurs disciplines. C'est le principe de la continuité et de l'égalité d'accès au service public d'Education qui est ainsi remis en cause par les insuffisances et les renoncements de la politique budgétaire et éducative du Gouvernement.

En effet, celui-ci refuse d'engager les seules mesures capables de rendre attractives nos professions : une véritable revalorisation globale de nos salaires et de nos conditions de travail assortie de pré-recrutements pour reconstituer les viviers aux concours.
Le slogan du milliard pour revaloriser nos métiers qu'a fait claquer la Ministre il y a deux semaines ne peut dissimuler l'insuffisance de ce coup de pouce car l'effort que promeut la Ministre correspond, dans la réalité, à 1 milliard sur 5 ans et représente, dans les faits, 800 euros en plus chaque année sur les 10 prochaines années en moyenne quand nos professions ont perdu l'équivalent de deux mois de salaires réels sur les 15 dernières années. C'est un coup de pouce incertain car il renvoie les responsabilités de la mise en oeuvre des véritables augmentations de nos traitements en 2019-20 à une prochaine majorité. Et un coup de pouce aux effets différés qui ne répond pas à l'urgence d'améliorer l'attractivité de nos métiers dans le contexte urgent de la crise de recrutement.
D'autre part, au lieu d'engager les pré-recrutements, le Ministère persiste dans la même logique d'expédients qui entretiennent et aggravent la crise de recrutement : après les EAP et les admissibles contractuels, c'est toujours le modèle de l'entrée dans le métier par la précarité avec comme modèle de formation celui de compagnonnage qui prévaut avec la mise en oeuvre des EAP2.
Le Gouvernement prend ainsi la lourde responsabilité d'asphyxier durablement le Second degré et transforme en vain mot la priorité à l'Education et la refondation de l'Ecole.

Un mouvement en trompe l'oeil : fluidité améliorée, conditions de travail détériorées

La fluidité qui caractérise le mouvement 2016 comme celui de l'an dernier est un trompe l'oeil. Car si les conditions d'affectations s'améliorent à cause de la pénurie de personnels titulaires, les conditions d'exercice du métier continuent, elles, de se dégrader en raison des orientations budgétaires et éducatives du Gouvernement.

Les créations de postes demeurent notoirement insuffisantes au regard de la hausse des effectifs (+ 17000 depuis 2012) et ne permettent pas de compenser les destructions d'emplois sous l'ère Sarkozy. « L'effort sans précédent » qu'a vanté la Ministre pour la rentrée 2016 se traduit ainsi par le renoncement à financer la hausse des effectifs en lycée. Quant aux collèges, s'ils se voient attribuer des moyens permettant d'envisager à la rentrée des améliorations des conditions d'enseignement, c'est le résultat du rapport de force créé par la mobilisation contre la réforme du collège. Mais cet effort en faveur du collège est circonstanciel et sélectif. En effet, la mise en oeuvre de la réforme du collège allant de pair avec un nouveau modèle d'allocation des moyens fixant comme seuil d'ouverture théorique des divisions 20 élèves par classe et comme nombre d'heures par divisions, celui prévu par la réforme du collège (28h 45) entraîne la disparition des options comme le latin, le grec, les bilangues…., fragilise des disciplines comme l'allemand, la technologie et les lettres classiques et engendre une détérioration générale des conditions d'enseignement dans la classe pour financer les marges devant permettre les dédoublements, la cointervention, l'AP. Existantes aujourd'hui au prix d'une réduction de l'offre de formation dans les établissements et d'une hausse des effectifs dans les classes, celles-ci vont former demain un gisement d'emplois à supprimer. L'hécatombe de postes en technologie, en lettres classiques, en allemand sont les prodromes de cette logique qui se met à l'oeuvre et qui se traduit pour les collègues concernés par une remise en cause violente de leur métier, fondée sur l'attachement à une discipline et de leur travail dans leur établissement.
Basée sur une conception dévoyée de l'autonomie, le pilotage des établissements qui accompagne la réforme du collège comme celle du lycée consacre un C/E aux pouvoirs renforcés au détriment des instances élues et du choix des équipes. Ce modèle met en concurrence les personnels et les disciplines les engageant dans une gestion de la pénurie et autorise des dérives discrétionnaires comme l'a illustré la situation du poste d'allemand du collège Weiler de Montgeron. Nous prenons acte positivement, suite à nos interventions, de sa réintégration dans le mouvement afin de permettre la pérennité de cet enseignement dans cet établissement.

Pour une mobilité choisie, selon des règles transparentes, communes et connues de tous

Les personnels sont attachés au respect des règles communes, à l'équité de traitement, à la transparence et au paritarisme qui garantit leurs droits. Le barème est le seul outil permettant de contrôler la régularité des actes de gestion de l'Administration et de garantir de façon individuelle et collective l'équité et la transparence dans le traitement équilibré des situations. Il représente aux yeux des collègues la continuité de leurs droits et la possibilité de construire une stratégie de mutation sur le moyen terme.

C'est pourquoi, nous ne nous satisfaisons pas de la réponse qui a été apportée à notre exigence d'abandon d'un recrutement local par les C/E sur les postes aujourd'hui REP + et auparavant ECLAIR. Si leur intégration dans le mouvement spécifique académique rompt en partie avec les pratiques d'opacité qui avaient cours auparavant et permet que ces postes soient pourvus par des personnels titulaires à titre définitif, ce choix participe, toujours, d'un modèle de gestion managériale. Le bilan montre que ce modèle ne résout pas pas la crise d'attractivité des établissements de l'Education prioritaire et, au contraire, qu'il constitue un frein au pourvoi des postes. Seuls 12 postes ont fait l'objet d'une candidature et, qui plus est, d'une unique candidature. Nous réaffirmons fermement notre opposition au recrutement local qui ne répond pas aux besoins des établissements concernés, de leurs élèves et du métier. L'attractivité des postes des établissements difficiles dépend en premier lieu des conditions d'exercice, de la possibilité d'avoir une décharge de service effective et des moyens abondés pour faciliter la concertation et la diversification pédagogique. La stabilité des équipes éducatives exige que les postes définitifs soient pourvus par des personnels titulaires dans le respect des statuts et qualifications, des vœux et barème des personnels, et que les bonifications de sortie comme c'est le cas aujourd'hui avec la mise en place du dispositif transitoire ne se traduise pas par une injonction à partir avant 2018 ou au bout de 5 ans.

Nous tenons à redire notre opposition aux modalités qui sont retenues pour le mouvement Spé a et qui en font un mouvement totalement dérogatoire au mouvement général : pilotage exclusif par les seuls corps d'inspection et les CE (avis souvent non argumentés, classement hors critères

objectifs, e vacuation du bare me...). Nous rappelons notre opposition au profilage des postes dont beaucoup restent vacants apre s mouvement et notre exigence qu'en tout e tat de cause les affectations se fassent sur des crite res objectifs avec respect de l'ordre des vœux des colle gues et un de partage au bareme. La frénésie d'implantations de DNL se fait de façon déconnectée du vivier de personnels enseignants et peut obéir à des logiques de concurrence entre établissements qui cherchent à drainer les meilleurs élèves au risque de renforcer les phénomènes d'évitement des établissements les moins dotés en DNL. Nous souhaitons l'ouverture d'une réflexion dans le cadre du CTA sur ces questions. Enfin le pourvoi des postes profilés doit se faire dans le respect des qualifications et des avis rendus par les instances élues. C'est pourquoi, nous souhaitons notamment une clarification sur les natures des chaires CSTS au lycée Parc de Vilgenis à Massy car le projet d'affectation que vous nous avez remis nous semble en contradiction avec les informations et les avis du GT spéa de mai dernier, ainsi qu'avec la FOS de l'établissement.

Nous sommes e galement opposes a la de cision du Recteur concernant les agre ge s de maintenir le cumul possible de la bonification de 90 points sur vœux lyce e et celles au titre du RC, du RRE ou de la stabilisation TZR sur des vœux restreints lyce e. Cette mesure est profonde ment inique : elle entraîne une rupture d'e galite de traitement entre certifie s et agre ge s ; entre agre ge s eux-mêmes. D'autre part, elle a des effets profonde ment insidieux, en incitant les personnels concerne s a limiter leurs vœux de RC aux seuls lyce es, ce qui re duit ainsi leurs possibilite s de voir re alise leur RC et contient le risque pour les participants obligatoires de se fermer l'acce s a un de partement ou un groupement de communes, faute de postes en lyce es. Enfin, elle aboutit dans nombre de cas a donner une priorite absolue a des agre ge s en RC de ja titulaires d'un poste en colle ge dans un de partement ou dans une commune au de triment d'agre ge s demandant a entrer en RC dans le de partement ou dans la commune conside re s.

Nous demandons enfin le réexamen des conditions auxquelles les bonifications de rapprochement de conjoints sont accordées. Le simple fait d'avoir un conjoint permet d'obtenir des points supplémentaires sur les voeux larges, y compris lorsque les voeux ne vont pas effectivement dans le sens d'un rapprochement. L'introduction, cette année, de la possibilité de prendre en compte un rapprochement de conjoint alors que les communes d'exercice sont identiques (dès lors que la commune de résidence est différente de la commune d'exercice) est contraire à la note de service et revient quasiment à accorder le bénéfice du rapprochement de conjoint à tout demandeur ayant un conjoint, en lésant d'abord les collègues qui n'ont pas de conjoint au regard de l'administration.

Les problèmes liés à la vérification du projet :

<u>Les problèmes concernant les postes :</u>

Les postes, représentant les possibilités de mutations, sont le fondement du mouvement et leur contrôle le préalable à toute opération d'affectation.

- **Echanges avec la DOS :** C'est pourquoi, nous souhaitons une amélioration des échanges avec la DOS et des réponses qui nous sont transmises afin d'éviter des allers-retours qui retardent le travail de tout le monde. Lorsque nous interrogeons le Rectorat sur la disparition d'un poste recensé comme vacant en CSTD ou suite à un départ de l'inter, nous ne pouvons nous satisfaire d'une réponse tautologique : pas de poste vacant ou blocage technique. Nous souhaitons savoir si c'est lié à une évolution des besoins, résultant par exemple d'une modification des structures depuis les CTSD, ou des apports, dus par exemple à des fins de temps de partiel ou à un départ d'agrégé. Ces questionnements ont montré leur importance entraînant soit le retrait du mouvement de postes indument injecté (poste en hist/géo dans un collège de Neuilly) soit la réintégration de postes indument retirés. Comme il reste un certain nombre de situations opaques, nous demandons à ce qu'elles soient clarifiés en amont de l'ouverture de la FPMA des disciplines concernés par celles-ci.
- **Blocages de postes stagiaires :** Les postes bloqués stagiaires sont en légère augmentation par rapport à l'an dernier. Si nous entendons la nécessité d'offrir à chaque

lauréat de concours un support de stage et que, dans ce but, faute de supports provisoires en nombre suffisant, l'Administration préempte des postes définitifs, nous tenons à faire plusieurs remarques. D'abord, cela ne peut être qu'exceptionnel car la seule situation pouvant fonder par principe la réservation d'un poste définitif pour un stagiaire est celle des recrutés au titre du handicap ou BOE. Ensuite, cela ne peut être motivé par un passe droit donné un stagiaire pour choisir son poste au détriment des droits de tous les collègues, titulaire comme stagiaire, comme cela semble être le cas au collège Guy Môquet de Gennevilliers en lettres classiques. Enfin cela ne doit pas empêcher la réaffectation sur le poste vacant le plus proche des collègues en MCS ou situation assimilée. Par ailleurs, nous ne comprenons pas des blocages de postes dans des disciplines aussi déficitaires que les mathématiques, les lettres classiques, l'économie-gestion. Le nombre de supports vacants disponibles doit permettre de trouver un terrain de stage pour les stagiaires et nous souhaitons que ceux-ci soient étudiés afin de permettre des déblocages dans le but de réaliser des demandes familiales ou des mutations empêchées pour des collègues participant au mouvement. Sur le fond, ces blocages de postes résultent du fait que les stagiaires continuent en raison de la quotité de service qui leur est imposée d'être utilisés comme des moyens d'enseignement, ce qui est l'un des facteurs justifiant notre revendication de voir affecter les stagiaires sur le service de leur tuteur et leur quotité de service en responsabilité abaissée à 4-6h.

Les problèmes concernant l'application des voeux et barème :

- ***Les voeux valides mais inopérants :*** dans le cadre de ce mouvement, nous avons découverts que des voeux valides et recevables de collègues n'étaient pas opératoires pour l'algo contrairement aux assurances données par l'Administratin lors des GT. Il s'agit des voeux ZRE de taille départementale pour les disciplines à ZR infra-départementale et des voeux ZRE à taille académique pour les disciplines à ZR infra-académique. Nous demandons une vérification exhaustive et minutieuse de toutes ces situations afin que les FPMA soient en situation de faire droit, dans le respect des voeux et barème, aux demandes des collègues actuellement pénalisés par les défauts de paramétrage de l'algo. Cela suppose pour nous de repérer tous les collègues concernés, de recoder leurs voeux selon la nomenclature reconnue comme opératoire par l'algo et de vérifier leur situation au regard des barres du projet. Pour l'an prochain, nous demandons solennellement que les services informatiques paramètrent correctement l'algo afin de garantir la fiabilité des opérations et notre capacité de vérification collective car, en l'état, ces collègues sont absents des piles, le document maître pour contrôler la régularité des projets d'affectation faite par l'algo.
- ***Les voeux de postes spécifiques académiques invalidés :*** dans un certain nombre de situations, les voeux des collègues qui n'étaient pas classés rang 1 sur le poste demandé ont été invalidés pour ne pas perturber l'algo, là où la méthode choisie ailleurs a été la création d'un voeu 0 forcé pour le collègue classé premier. Cette discordance de pratiques rend la vérification pénible et conduit à l'invalidation de voeux qui ne le sont pas.
- **L'extension à partir d'un voeu ZRA :** Le refus persistant de traiter sur le fond la question de l'extension à partir d'un voeu ZRA pose de lourds problèmes d'équité de traitement, de respect des voeux et de couverture des besoins. Comment allons-nous traiter les problèmes qu'il pose dans le cadre de ces FPMA ?De même, qu'en est–il de l'extension dans les disciplines à ZRA ? Au projet, le rang d'extension sur lequel les collègues y sont affectés dépend du département du premier voeu et la ZRA est examinée comme une ZR78 en raison de son code RNE. Nous demandons que la ZRA ne soit examinée en rang d'extension que si les demandeurs ne peuvent entrer au barème sur aucun poste fixe de l'académie ?

Cette ouverture des FPMA se tient à la veille d'une nouvelle journée de grève et de manifestation pour le retrait du projet de la loi travail.
Au nom d'une conception oligarchique de l'État, le pouvoir en place s'obstine à passer en force pour imposer des orientations qui, dans le domaine éducatif comme dans le domaine économique

et social, vont à l'encontre de ses engagements électoraux, des droits sociaux conquis par les luttes et des revendications de la jeunesse et des salariés.

Il est temps que le Gouvernement entende les préoccupations et les aspirations des jeunes, des salariés du privé et du public en faveur d'une société solidaire, démocratique et juste.

Le SNES et la FSU appellent :

- à porter les revendications de notre secteur lors de la manifestation du 14 juin (abrogation réforme collège 2016, revalorisation des moyens à la hauteur des besoins,…) et à poursuivre la résistance pédagogique contre la réforme collège 2016
- à participer à la journée de grève et de manifestation nationale le mardi 14 juin aux côtés des jeunes et de l'ensemble des salariés, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires et des organisations de jeunesses, UNEF, UNL et FIDL
- à participer à la votation citoyenne pour exiger le retrait de la loi travail.

Enfin, les élus du SNES-FSU expriment leur solidarité avec les revendications des personnels de la DPE pour la reconnaissance à leur juste hauteur de leurs fonctions et de leurs missions dans le nouveau régime indemnitaire découlant de la mise en place du RIFSEEP. La technicité des opérations du mouvement et leur importance capitale dans la préparation de la rentrée, au même titre que toutes les autres que ces personnels doivent conduire, comme celles du paiement réclament une polyvalence, une connaissance et une méthode minutieuses qui en font tout sauf des fonctions usuelles.

Remerciement aux services.